



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-six août à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt août deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Jean-Luc RABILLARD a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Vincent BELLEAU a donné pouvoir à Antoine GUILLET.

Absents excusés : Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD.

Absents : Corinne BAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D26082024__02 : Acquisition des parcelles cadastrées section AD n°4, 5 et 6

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines le 5 septembre 2023 ;

Madame Nicole EDOUARD, Adjointe à l'environnement, informe le Conseil Municipal, qu'afin de proposer une continuité verte au niveau du secteur des Jonquilles, il est projeté d'acquérir des parcelles cadastrées section AD n°4 (d'une contenance de 4 527m²), section AD n°5 (d'une contenance de 2 681m²) et action AD n°6 (d'une contenance de 335m²) appartenant à Messieurs Philippe FAVREAU et Sylvain FAVREAU.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée que la commune de Les Achards se porte acquéreur des parcelles cadastrées section AD n°4, 5 et 6 d'une contenance de 7543 m², aux conditions suivantes :

- Prix d'achat : 0,53€/m² pour l'ensemble des trois parcelles ci-dessus désignées, d'une contenance totale de 7543 m² soit 3997,79€ net vendeur, montant arrondi à 4 000€ net vendeur.
- Le bois issu de la coupe, qui interviendra dans un délai de trois ans maximum après la signature de l'acte de vente, sera à la disposition des vendeurs.
- Frais d'acte à la charge de la commune.

Par ailleurs, l'autorisation du Conseil Municipal est sollicitée afin de permettre à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition de ces parcelles et tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide que la commune des Achards se porte acquéreur des parcelles cadastrées section AD n°4, 5 et 6 d'une contenance de 7543 m², aux conditions suivantes :
 - o Prix d'achat : 0,53€/m² pour l'ensemble des trois parcelles ci-dessus désignées, d'une contenance totale de 7543 m² soit 3997,79€ net vendeur, montant arrondi à 4 000€ net vendeur.
 - o Le bois issu de la coupe, qui interviendra dans un délai de trois ans maximum après la signature de l'acte de vente, sera à la disposition des vendeurs.
 - o Frais d'acte à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de ces parcelles et tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 02/09/2024,
Au registre